

-2016-04-

L'an deux mille seize et dix Octobre 2016 à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.  
La convocation était du 27 Septembre 2016.

**PRESENTS** : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

**EXCUSES** : DUCASSE Valérie,

**Secrétaire de séance** : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 24 Mai 2016 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

### **-001- ACCESSIBILITE :**

Mme KLINGEBIEL, Architecte, chargée du diagnostic, est venue en Mairie, avant la réunion du Conseil Municipal, pour présenter le résultat de son travail. Chaque conseiller municipal a été destinataire d'un exemplaire du diagnostic.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les priorités d'action et la mise en place de l'agenda, en tenant compte des capacités budgétaires de la commune et des dossiers en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De mettre en accessibilité la Mairie et la Salle des Fêtes ou Salle communale de Janvier 2017 à Décembre 2018 Montant des travaux estimé à 7 000.00 €
- De mettre en accessibilité l'église et le cimetière de janvier 2019 à Décembre 2022 pour un montant estimé à 14 000 €.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de « Demande d'Approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) », dans les meilleurs délais et de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

### **002- INDEMNITES DU TRESORIER :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités légales au comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 50 % à M. Jean-Marc GARRIGA, Trésorier en poste pour l'exercice 2016.
- d'attribuer l'indemnité de Confection de Budget pour l'exercice 2016.
- les crédits sont inscrits au budget au compte 622.

### **003- DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le vote du budget en date du 05 Avril, des associations ont demandé des subventions et (ou) produit les justificatifs nécessaires pour y prétendre. Le Conseil Municipal avait ouvert des crédits budgétaires lors du vote du budget, il convient de déterminer le montant octroyé et de préciser l'association bénéficiaire.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'attribuer, sur les crédits ouverts au compte budgétaire 6574 une subvention pour 2016 aux associations suivantes :
  - o Coopérative Scolaire de Grignols pour USEP : 100.00 €
  - o Club Athlétique Grignolais Football : 40.00 €
  - o Club Athlétique Grignolais Rugby : 40.00 €

#### **-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

##### **PROJET HAUT-DEBIT :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un travail a été réalisé par Gironde Numérique pour le projet : « Initiative Très haut débit » qui concerne la couverture haut-débit de l'ensemble du territoire de la CDC.

Au niveau de la répartition financière, la prise en charge par organisme est :

- Le Conseil Départemental : 42 %
- Le Conseil Régional : 25.5 %
- La Communauté de Communes : 32.5 %

Quatre scénarios ont été étudiés avec diverses zones couvertes ; l'investissement pour la CDC va de 1 072 592 € à 3 216 442 € pour la couverture totale du territoire y compris l'habitat isolé . Le scénario n° 3 qui permet de desservir l'ensemble du territoire excepté l'habitat isolé est estimé à 2 084 342 €.

Pour l'heure ce dossier est en phase d'études ; il n'est pas passé en Conseil Communautaire et donc aucune décision n'a été prise.

##### **TAXE AMENAGEMENT :**

Pour les communes de l'ancienne CDC Captieux/Grignols ; les Taxes d'aménagement ont été versées en intégralité à la Communauté de Communes sans aucune explication. Il s'avère que les deux tiers de ces taxes reviennent aux communes.

Pour la période de 2012, date d'entrée en vigueur avec l'approbation du PLU, à l'année 2014, la communauté va reverser à la commune de Cours Les Bains la somme de 5 503.13 €

##### **RAPPORT de LA CLECT « ACCUEILS PERISCOLAIRES :**

Jeany PIZZINATO donne le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, présidée par Mme DULEAU, qui a travaillé lors de la réunion du 20 Septembre 2016 au calcul des charges relatives aux accueils périscolaires des communes de Bazas et de Cudos.

Monsieur Le Maire expose que ce rapport a été présenté en réunion communautaire est approuvé. Jeany PIZZINATO précise au Conseil Municipal que l'ensemble des communes devront délibérer sur ce rapport.

## **RESIDENCE PERSONNES AGEES :**

Dominique NARBEBURU donne les comptes rendus des deux réunions auxquelles elle a assisté au sujet de la RPA.

La restitution de l'audit extérieur fait état d'un bilan très positif en matière d'animation et de gestion . Pour exemples : les animations sont transformées en actions de prévention et de maintien de l'autonomie ; personnalisation des prises en charge, amélioration des conditions de sécurité.

En ce qui concerne les travaux ou la construction d'un nouveau bâtiment la CDC peut allouer 50 000 € sur ses fonds propres mais ne peut aller au-delà.

## **-005- : LES SYNDICATS :**

### **SYNDICAT DES EAUX :**

Jeany PIZZINATO donne le compte rendu des dernières réunions du Syndicat.

La dernière avait lieu le Jeudi dernier à la Salle des Fêtes de Lerm et Musset pour la Proposition des statuts du Syndicat né de la Fusion et qui sera normalement opérationnel en Janvier 2017. Le projet de statuts a été approuvé et les statuts ainsi rédigés vont être proposés au Préfet. Au niveau de la présidence M. JAYLES se portera candidat.

La réunion précédente a été consacrée aux travaux en cours notamment la réhabilitation du forage de Cauvignac et le renouvellement de canalisations sur Sigalens particulièrement en bas du Lysos où de nombreuses fuites sont signalées et colmatées régulièrement par l'exploitant. Les indemnités pour le Trésorier ont été votées.

### **REGIES ELECTRICITE :**

Jean-Bernard LABONNE annonce que le compteur LINKY doit arriver dans les deux ans . Le débat est ouvert au niveau du Conseil Municipal car ce compteur a des avantages mais peut-être aussi des éléments négatifs liés aux ondes produites. La mise en place est prise en intégralité et semble obligatoire.

## **-006- QUESTIONS DIVERSES :**

### **LOCAL CHASSE :**

Monsieur LABARCHEDE David souhaite connaître les possibilités pour la société de Chasse d'utiliser le nouveau local communal. Il est évoqué les différents raccordements : eau, assainissement, électricité et il est demandé une réunion. Elle est fixée par Le Maire au 18 Octobre 2016 en présence des représentants de la société de Chasse, du Maire et des adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.